

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 septembre 2019 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	17	L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre,
Présents	12	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	16	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	05	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Date de convocation : 04/09/2019

Présents : M. P. ANDRE, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. J-L DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON.

Excusés : Mme S. ARNOUX (procuration à Mme L. GAIFFE), M. Y. BARTHOD (procuration à Mme MP ROUGNON-GLASSON), M. F. BEZ (procuration à M. R. BINETRUY), Mme S. POLAT (procuration à C. ROGNON), Mme N. LIMOGES.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme P. JOUFFRAY a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 20h35, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20190909-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2019

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2019. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

20190909-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
01/08/2019	SIGNATURE	996,05 €	Miroir routier (Chinard – Rue du Doubs)
22/08/2019	ENGIE COFELY	1 912,38 €	Lames de répartition pour vis verticale et lames de fond de silo

20190909-03 Augmentation temps de travail – Poste d'agent d'entretien

Afin de pallier au départ en retraite de Mme Danièle FAIVRE, agent d'entretien à temps partiel du primaire et de la classe UETED, à raison de 7h par semaine ; Monsieur Philippe PONCET, actuellement responsable du ménage de la Salle des fêtes et du cloître, à hauteur de 16h par semaine, a accepté ce poste.

De ce fait, il est proposé d'augmenter ses heures à 26h par semaine, à compter du 1^{er} septembre, lui permettant ainsi d'assurer le ménage de la Salle des fêtes, du bâtiment du cloître, du Primaire et l'UETED, également les états de lieux et le suivi des locations de la salle des fêtes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20190909-04 Décision Modificative n°1 – Budget Eau

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique aux membres du Conseil municipal que les dépenses imprévues inscrites au Budget Primitif du Budget Eau sont supérieures au pourcentage réglementaire. Elles ne doivent pas dépasser 7.5 % des dépenses réelles, soit 8 879.00 €. Or, la dépense inscrite pour cette année 2019 est de 20 000.00 €.

Il convient donc de modifier cette inscription.

La section d'Exploitation du budget Eau ayant été voté en déséquilibre et étant excédentaire, il est proposé d'inscrire une diminution des crédits à hauteur de 11 200.00 € au compte 022 « Dépenses imprévues de Fonctionnement ».

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20190909-05 Travaux RD 48 Morteau Montlebon

Madame le Maire expose au Conseil que dans le cadre des études préalables à la rénovation des ouvrages d'art de la RD 48 entre Morteau et Montlebon, le Conseil départemental du Doubs a intégré, à la demande des communes concernées et de la CCVM, une option pour la création d'une sur largeur de 2 mètres sur le côté droit en venant de Morteau, de chacun de ces ponts, permettant la réalisation future d'une voie douce pour les piétons et les cycles.

Le projet de rénovation des ponts est prévu sur 2 ans.

La création de sur largeurs est primordiale dans la perspective de la création d'un cheminement le long de la RD 48. Ce cheminement répond à des enjeux de sécurisation des déplacements piétons, assez nombreux le long de la RD 48. Il constitue également une variante de raccordement du Chemin des rencontres vers la ville de Morteau, chemin inscrit dans le Contrat de station de la CCVM.

Sur les travaux de reprise des ouvrages d'art estimé par le Département du Doubs à 1.7 millions d'euros HT, le surcoût lié aux sur largeurs est évalué à 300 000 € HT, à répartir sur les 2 années de travaux.

Il est proposé le plan de financement suivant :

- Participation Commune de Montlebon =	100 000.00 €
- Participation Commune de Morteau =	100 000.00 €
- Participation CCVM =	100 000.00 €

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne un avis favorable à l'engagement des travaux de création de 2 mètres de sur largeurs sur les ouvrages d'art de la RD 48 entre Morteau et Montlebon,
- S'engage à participer à ces travaux à hauteur de 100 000.00 € ferme et définitif.

Cette décision est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (2 contres – 14 pour).

20190909-06 Cession terrain d'aisance – Rue de la Sablière

Il est proposé une cession de terrain d'aisance à Monsieur CLERGEOT, situé rue de la Sablière, pour une surface de 4 m².

En référence aux dernières ventes de terrains d'aisance, la commune avait fixé le prix à 70 € le m².

L'exposé de Madame le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de céder ce terrain d'aisance, de 4 m², à Monsieur CLERGEOT, au prix de 70 € le m², soit 280€.

Les frais notariés, ainsi que le bornage, sont à la charge de l'acquéreur.

20190909-07 Demande d'Intention d'Aliéner Vente BAIGUE

Madame le Maire présente au Conseil municipal une déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles AE 235-387-388 pour une surface de 8 ares 23 ca, sise 50 rue de Neuchâtel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas procéder à l'acquisition des terrains. La commune de Montlebon ne fera donc pas valoir son droit de préemption sur la vente des terrains.

20190909-08 Demande d'Intention d'Aliéner Vente BASSET

Madame le Maire présente au Conseil municipal une déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle ZA 80, pour une surface de 7 ares 97 ca, sise 17 rue des Seignes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas procéder à l'acquisition des terrains. La commune de Montlebon ne fera donc pas valoir son droit de préemption sur la vente des terrains.

20190909-09 Demande d'Intention d'Aliéner Vente MICHEL

Madame le Maire présente au Conseil municipal une déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle AC 107 pour une surface de 20 ares 07 ca, sise Bas du Fourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas procéder à l'acquisition des terrains. La commune de Montlebon ne fera donc pas valoir son droit de préemption sur la vente des terrains.

20190909-10 Demande d'Intention d'Aliéner Vente PETIT

Madame le Maire présente au Conseil municipal une déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle AC 4 et 5 pour une surface de 15 ares 82 ca, sise 11 rue de la Sablière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas procéder à l'acquisition des terrains. La commune de Montlebon ne fera donc pas valoir son droit de préemption sur la vente des terrains.

20190909-11 Demande d'Intention d'Aliéner Vente ALTINTOP

Madame le Maire présente au Conseil municipal une déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle ZH 228 pour une surface de 7 ares 24 ca, sise 15 rue des Sources.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas procéder à l'acquisition des terrains. La commune de Montlebon ne fera donc pas valoir son droit de préemption sur la vente des terrains.

20190909-12 Choix du tarif de location des salles communales lors d'activités payantes

Plusieurs demandes ont été déposées en mairie pour l'utilisation des salles communales pour des activités payantes, telles que Yoga, Pilate....

Madame le Maire propose de fixer à 11 € de l'heure le tarif de location.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20190909-13 Point sur les travaux

- Les travaux de voirie à Derrière le Mont sont terminés
- Les travaux d'AEP – sur le Fourg, sont bientôt terminés. L'analyse de l'eau est bonne, le raccordement des maisons est en cours.
- Ecole : les travaux du vestiaire de la classe maternelle sont terminés. Il a été également installé une nouvelle classe au primaire (7° classe). Les travaux de remplacement des fenêtres, côté rue de la Vigne, ont été réalisés pendant l'été.
- Travaux de clôture du stade de foot : Pictage prévu le 18 septembre – Réunion préparatoire le lundi 23 septembre, les travaux débuteront dans le même temps.

20190909-14 Questions diverses

- A venir : Meix Meusy Tout Droit – le dimanche 06 octobre 2019. Comme tous les ans, la commune participe à hauteur de 150 € pour l'apéritif, fournitures à prendre au Coccimarket.
- Commission Eau prévue mercredi 11 septembre à 20h00
- Commission Urbanisme prévue jeudi 12 septembre à 20h15

20190715-19 Prochaine réunion du Conseil municipal

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu Lundi 07 octobre 2019.

La séance est levée à 21h45.

**Le Maire,
Catherine ROGNON**

